

## REVUE ANNUELLE INTERNE DE LA SOCIETE HERINK

Dans le cadre de notre certification RJC, nous tenons chaque année une revue interne de notre système de gestion, dont nous communiquons ci-dessous un extrait :

- Politique de notre chaîne d'approvisionnements : vous la trouverez en PJ du présent rapport.
- Référent RJC : Une référente RJC a été mis en place au sein de notre Société.
- Due Diligence : nous réalisons chaque année une Due Diligence auprès de nos Parties Prenantes selon le cadre en cinq étapes de l'OCDE pour l'exercice d'un devoir de diligence fondé sur les risques concernant la chaîne d'approvisionnement en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Nous questionnons en particulier nos fournisseurs, afin d'obtenir l'assurance la plus raisonnable, en fonction de leur typologie, du fait qu'ils n'approvisionnent pas eux-mêmes les matériaux qu'ils nous livrent depuis des sources liées à des conflits.  
Un processus de remédiation a été mis en place afin de traiter avec la partie prenante concernée les résultats d'une Due Diligence non conforme aux attentes. Aucun signal d'alerte (Red Flag) n'a été identifié à ce jour.
- KYC = Connaissance de nos interlocuteurs. Une politique KYC est en place au sein de notre Société. Nous la passons en revue chaque année afin d'assurer qu'elle soit la plus pertinente possible et corresponde aux évolutions de notre environnement.
- Droits de l'Homme : Nous exerçons une diligence relative aux Droits Humains à l'intérieur de notre Société, et pour les Parties Prenantes avec lesquelles nous sommes engagés. Nous révisons chaque année ce processus.
- Traitement des plaintes : un système de traitement des plaintes est disponible au sein de notre Société, et nous permettons aux parties prenantes d'exprimer sans crainte de représailles et de façon anonyme leurs préoccupations concernant d'éventuels mauvais traitements au travail, des faits de corruption, ou relatives à la chaîne d'approvisionnement du secteur de la bijouterie-joaillerie. Pour ce faire, nous avons mis en place et tenons à la disposition des parties concernées un mécanisme de traitement des plaintes, qui peut être obtenu sur simple demande à l'adresse suivante : [s.herink@herink.fr](mailto:s.herink@herink.fr)
- Révision du système : Le système est revu chaque année, et une communication sera réalisée, afin d'informer les parties prenantes sur les points significatifs que la revue interne aurait pu mettre en évidence.

Rebais, le 4 Mars 2021

